

## NOMINATIONS

■ **GRAIE:** Pascal Boistard, Directeur du centre Lyon-Villeurbanne d'Irstea a été élu président du Graie. Il succède à Frédéric Chérqui, lauréat d'une bourse européenne Marie Skłodowska-Curie, qui va poursuivre ses travaux de recherche en Australie pendant deux ans.

■ **DDPP de la Vienne:** Stéphanie Petitjean (IPCCRF), est nommée directrice départementale de la protection des populations de la Vienne à compter du 19 juin 2018.

■ **DDCSPP de la Haute-Marne:** Christophe Adamus (ICSPV), est nommé directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations de la Haute-Marne à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018.

■ **DDCS de Seine et Marne:** Alain Bleton, attaché principal d'administration de l'État, est nommé directeur départemental de la cohésion sociale de Seine-et-Marne à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018.

■ **DDCSPP de Corse du sud:** Valérie Campos (ICSPV), est nommée directrice départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de la Corse-du-Sud à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018.

■ **DDCSPP de Loir et Cher:** Antoine Philipps (IAS), est nommé directeur départemental adjoint de la cohésion sociale et de la protection des populations de Loir-et-Cher à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018.

■ **DDTM des Alpes Maritimes:** Clément Jacquemin, administrateur en chef de 2<sup>e</sup> classe des affaires maritimes est nommé directeur départemental adjoint des territoires et de la mer, délégué à la mer et au littoral, des Alpes-Maritimes à compter du 9 juillet 2018.

■ **DDCSPP de l'Aube:** Marie-Christine Wencel (ICSPV), est nommée directrice départementale adjointe de la cohésion sociale et de la protection des populations de l'Aube.

■ **DAAF de la Réunion:** Bertrand Guizard (ICPEF), est nommé directeur adjoint de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la Réunion à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018, en remplacement de M. Olivier Degenmann appelé à d'autres fonctions.

■ **DRAF de la Corse:** Catherine Marcellin (ICPEF), est nommée directrice régionale adjointe de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Corse à compter du 25 juin 2018, en remplacement de Mme Sylvie Malezieux appelée à d'autres fonctions.

■ **Ministère de l'agriculture:** Valérie Metrich-Hecquet (IGPEF), est nommée directrice générale de la performance économique et environnementale des entreprises au ministère de l'agriculture et de l'alimentation, à compter du 2 juillet 2018.

élus: seuls 50 % des services d'eau et 40 % des services d'assainissement publient leurs données.

Enfin, si l'on constate qu'1 litre sur 5 se perd dans les réseaux d'eau, on observe surtout de forts contrastes puisque seules 55 % des communes peuvent justifier de leur conformité quand 37 % ignorent leur situation et 7,5 % se savent non conformes...

Les résultats de cette consultation et les axes identifiés par les groupes de travail sont au cœur de plusieurs réunions locales organisées jusqu'à la fin de la première séquence des Assises de l'eau qui s'achèvera le 17 juillet prochain avec la présentation d'un plan de relance des investissements et de lutte contre les fuites.

Quel sera le contenu de ce plan? Les Canalisateurs estiment que les assises ne doivent pas se résumer à un plan de sauvetage pour des collectivités qui auraient mal géré leur patrimoine. « Si un plan d'urgence, qui se limite aux

*collectivités les plus en difficultés, est nécessaire, s'y cantonner semble très préjudiciable pour la profession car il a pour effet pervers de récompenser, en les aidant, les mauvais élèves, au détriment de ceux qui pratiquent une meilleure gestion et ont de meilleurs résultats, expliquent-ils. Identifier les collectivités en décrochage et les aider est une première étape mais qu'en est-il des collectivités qui échappent aujourd'hui au filtre mais qui seront en difficultés dans 5, 10 ou 15 ans? Les Assises de l'eau doivent avoir une ambition plus grande et porter les solutions d'une bonne gestion patrimoniale et d'un investissement pérenne sur le long terme pour l'ensemble des collectivités ». Un point de vue pas forcément très éloigné des préoccupations exprimées par France Eau Publique qui regroupe une soixantaine de collectivités et opérateurs publics adhérents à la FNCCR et qui, tout en se félicitant de la tenue de ces Assises, craint que cette*

mobilisation se résume à un vaste plan d'investissements dans les canalisations, occultant les autres enjeux de l'eau et de l'assainissement. « Le renouvellement des canalisations, tel que prôné par les pouvoirs publics, n'est pas le seul objectif des services d'eau et d'assainissement, qui s'attachent avant tout à assurer la qualité de l'eau potable distribuée et l'absence de pollution de l'environnement, explique FEP. Pour être efficaces, les investissements doivent être pilotés localement, même si les services en difficulté (conjoncturelle ou structurelle) doivent être accompagnés, grâce à des mécanismes de solidarité et de regroupement ». Pérennisation des financements (notamment des ressources et des missions des agences de l'eau), stabilité et visibilité législative et réglementaire, pilotage local de la politique de l'eau et renforcement de la maîtrise d'ouvrage figurent parmi les principales priorités exprimées par les collectivités et opérateurs publics. ■

## Le secteur de l'assainissement non collectif se dote d'un label qualité

**Le nouveau "Label Aquaplus Entreprise ANC" doit permettre aux titulaires de mettre en avant leurs innovations en matière d'assainissement non collectif, mais aussi d'asseoir leur légitimité dans le domaine du développement durable et du respect de l'environnement.**

La démarche Aquaplus a été créée en 2004 par l'UIE en partenariat avec l'Association des Maires de France (AMF) et l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques (Onema), devenue depuis Agence Française pour la Biodiversité (AFB). L'objectif était de valoriser les acteurs du secteur de l'eau pour

leurs réalisations exemplaires d'un point de vue du développement durable.

Lancé en partenariat avec le syndicat "Industries et Entreprises françaises de l'Assainissement Autonome (IFAA)", membre de l'UIE, ce nouveau "Label Aquaplus Entreprise ANC" a pour objectif de permettre aux entreprises qui le souhaitent de valoriser leur capacité d'innovation dans le domaine de l'assainissement non collectif tout en affirmant leur engagement en matière de développement durable et de respect de l'environnement.

Le Label sera délivré après examen du dossier par le Comité Aquaplus

qui réunit 35 organismes publics et privés intervenants dans le domaine de l'eau, soit plus de 50 experts représentant les agences de l'Eau, collectivités, ministères, ingénieurs conseils, industriels, etc.... L'évaluation se fondera sur les attestations, l'état de la certification ainsi que les actions concrètes menées en interne comme en externe vis-à-vis des clients ou fournisseurs selon une grille de plus de 50 critères portant sur les 3 composantes du développement durable: environnementale, sociale et économique. Les dossiers de candidature sont d'ores et déjà disponibles sur le site internet Aquaplus à l'adresse: <http://www.aquaplus-info.com> ■

Retrouvez toute l'actualité de l'eau sur le site

[www.revue-ein.com](http://www.revue-ein.com)